

FONDS D'INTERVENTION POUR L'HABITAT (F.I.H) : Tableau des aides financières du 29 septembre 2017

AIDES AUX COPROPRIETES

Type d'aide	Bénéficiaire	Montant	Modalités d'attribution	Nouvelles modalités de versement	Modalités de versement validées par délibération du 3 mars 2017
Aide aux travaux de réhabilitation (Aide complémentaire Anah)	Le Syndicat des copropriétaires (SDC) engagé dans un programme opérationnel conventionné avec l'Anah.	10 % du montant hors taxe des travaux dans la limite des plafonds Anah. Pour les copropriétés sous Opération de Restauration Immobilière (ORI) une majoration de 5 % supplémentaire est accordée.	Convention entre Brest métropole et le Syndicat des copropriétaires	L'aide est versée sur présentation de la notification Anah de versement des acomptes et/ou de solde	L'aide est versée après réalisation des travaux sur présentation de facture. Elle peut faire l'objet d'avances ou d'acomptes tel que précisé dans la convention
Aide au Préfinancement des subventions publiques	Le SDC engagé dans un programme opérationnel conventionné avec l'Anah.	Prime de 2 % du montant des travaux HT (*)		L'aide sera versée sur présentation du contrat de prêt signé	
Aide au surcout architectural	Le SDC engagé dans un programme opérationnel conventionné avec l'Anah ou une campagne de requalification de façade situé dans un périmètre de protection et de mise en valeur du patrimoine.	<u>Liste des primes forfaitaires (**):</u> Fenêtre en bois avec petits bois en applique (unité) 100 € Volets persiennés bois (la paire) 200 € Garde-corps ouvragé avec lisse bois (unité) 150 € Balconnet ouvragé (unité) 350 € Balcon ouvragé (mètre linéaire) 250 € Porte bois mouluré avec imposte vitré (unité) 1 600 € Isolation Thermique par l'Extérieur avec traitement spécifique des modénatures et du revêtement (m²) Enduits à chaux majoritaire (m²) 30 €		L'aide sera versée sur présentation d'un rapport de fin de travaux.	
Aide au financement des diagnostics préalables	Le SDC engagé dans un programme opérationnel conventionné Anah.	Prise en charge de 50 % du montant TTC des diagnostics préalables nécessaires à la phase étude et conception du projet : amiante, structure, plomb, parasite et thermique.	Formulaire de subvention	L'aide est versée sur présentation des factures	L'aide est versée après réalisation des travaux, sur présentation des factures.
Aide à la requalification de façades	SDC ciblés par une campagne de requalification de façades en secteur d'OPAH	Subvention à hauteur de 15% maximum du montant HT des travaux complété d'une aide au surcout architectural (voir plus haut) conformément au règlement de la campagne de requalification des façades approuvé par la métropole.		L'aide est versée après réalisation des travaux et sur présentation des factures.	

(*) Pour les copropriétés ayant validé une offre de prêt avant le 17 mars 2017, l'ancien système de subvention reste applicable (cf. délibération du conseil de métropole du 14 décembre 2012).

(**) Sous réserve de l'avis conforme de la consultance architecturale

Aide au regroupement de logement	Propriétaire au sein d'une copropriété engagé dans un programme opérationnel conventionné avec l'Anah et sous Opération de restauration immobilière (*)	Prime forfaitaire de 250€/m² de surface habitable ajoutée au plus grand des logements à regrouper (pour les logements inférieurs à 30 m²)	Formulaire de subvention	L'aide est versée après réalisation des travaux, sur présentation des factures.
---	---	---	--------------------------	---

(*) L'aide au regroupement de logement peut être octroyée hors Opération de Restauration Immobilière sur avis favorable de Brest métropole

AIDES AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS

Type d'aide	Bénéficiaire	Montant	Modalités d'attribution	Nouvelles modalités de versement	Modalités de versement validées par délibération du 3 mars 2017																
Aide aux travaux de réhabilitation de logements à loyer modéré	Propriétaire bailleur sous conventionnement avec l'Anah (loyer social ou très social)	5% du montant HT des travaux dans la limite de 3 000 € par logement. Pour les immeubles sous Opération de Restauration Immobilière (ORI) une majoration de 5 % supplémentaire est accordée.	Formulaire de subvention ou conventionnement si le montant de la subvention est supérieur à 23 000€.	L'aide sera versée sur présentation de la notification Anah de fin de travaux	L'aide est versée après réalisation des travaux sur présentation de facture. Elle peut faire l'objet d'avances ou d'acomptes tel que précisé dans la convention.																
Aide au surcoût architectural	Propriétaire bailleur sous conventionnement avec l'Anah se situant dans un périmètre de protection et de mise en valeur du patrimoine (ZPPAUP – AVAP).	<p style="text-align: center;"><u>Liste des primes forfaitaires :</u></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Fenêtre en bois avec petits bois en applique (unité)</td> <td style="text-align: right;">100 €</td> </tr> <tr> <td>Volets persiennés bois (la paire)</td> <td style="text-align: right;">200 €</td> </tr> <tr> <td>Garde-corps ouvragé avec lisse bois (unité)</td> <td style="text-align: right;">150 €</td> </tr> <tr> <td>Balconnet ouvragé (unité)</td> <td style="text-align: right;">350 €</td> </tr> <tr> <td>Balcon ouvragé (mètre linéaire)</td> <td style="text-align: right;">250 €</td> </tr> <tr> <td>Porte bois mouluré avec imposte vitré (unité)</td> <td style="text-align: right;">1 600 €</td> </tr> <tr> <td>Isolation Thermique par l'Extérieur avec traitement spécifique des modénatures et du revêtement (m²)</td> <td style="text-align: right;">30 €</td> </tr> <tr> <td>Enduits à chaux majoritaire (m²)</td> <td style="text-align: right;">30 €</td> </tr> </table>		Fenêtre en bois avec petits bois en applique (unité)		100 €	Volets persiennés bois (la paire)	200 €	Garde-corps ouvragé avec lisse bois (unité)	150 €	Balconnet ouvragé (unité)	350 €	Balcon ouvragé (mètre linéaire)	250 €	Porte bois mouluré avec imposte vitré (unité)	1 600 €	Isolation Thermique par l'Extérieur avec traitement spécifique des modénatures et du revêtement (m ²)	30 €	Enduits à chaux majoritaire (m ²)	30 €	L'aide sera versée sur présentation d'un rapport de fin de travaux
Fenêtre en bois avec petits bois en applique (unité)	100 €																				
Volets persiennés bois (la paire)	200 €																				
Garde-corps ouvragé avec lisse bois (unité)	150 €																				
Balconnet ouvragé (unité)	350 €																				
Balcon ouvragé (mètre linéaire)	250 €																				
Porte bois mouluré avec imposte vitré (unité)	1 600 €																				
Isolation Thermique par l'Extérieur avec traitement spécifique des modénatures et du revêtement (m ²)	30 €																				
Enduits à chaux majoritaire (m ²)	30 €																				
Aide au regroupement de logements	Propriétaire bailleur sous conventionnement Anah concerné par une Opération de restauration immobilière	Prime forfaitaire de 250€/m ² de surface habitable ajoutée au plus grand des logements à regrouper (pour les logements inférieurs à 30 m ²)	L'aide est versée après réalisation des travaux, sur présentation des factures.																		
Aide à la requalification de façades	Propriétaire d'immeuble ciblé par une campagne de requalification de façades en secteur d'OPAH	Subvention à hauteur de 15% maximum du montant des travaux complété d'une aide au surcoût architectural (voir plus haut) conformément au règlement de la campagne de requalification des façades approuvé par la métropole.	Formulaire de subvention	L'aide est versée après réalisation des travaux, sur présentation des factures.																	

AIDES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Type d'aide	Bénéficiaire	Montant	Modalités d'attribution	Nouvelles modalités de versement	Modalités de versement validées par délibération du 3 mars 2017
Aide de lutte contre la précarité énergétique	Propriétaire modeste qui réalisé des travaux de rénovation énergétique conformément à la réglementation Anah	Aide forfaitaire de Brest métropole de 500 € ou 1 000 € selon le revenu du propriétaire tel que précisé dans le Programme d'Action Territorial de l'Anah	Formulaire de subvention	La subvention sera versée sur présentation de la notification Anah. Dans le cas d'un propriétaire occupant en copropriété engagé dans un dossier « mandataire commun » la subvention sera versée directement au syndicat des copropriétaires.	L'aide est versée après réalisation des travaux, sur présentation des factures.
Aide exceptionnelle pour le maintien dans le logement	Propriétaire occupants modeste ou très modeste conformément à la réglementation Anah	Aide d'un montant maximum de 5 000€ attribuée lorsque l'ensemble des aides existantes ne permettent pas la finalisation du plan de financement individuel du propriétaire	Formulaire de subvention	La subvention sera versée sur présentation des premières factures ou sur appel de fonds du synd de copropriété.	